


LES METHODES DE CALCUL DE L'ABSENCE



**L'absence peut se calculer de
différentes manières.**

**Voici les méthodes de calcul
de l'absence**



Comprendre comment calculer l'absence est, selon moi, l'une des bases la plus importante en paie.

Un bon gestionnaire de paie est celui qui applique correctement la méthode juste selon le type d'absence.

Le calcul de l'absence peut être calculé selon les méthodes suivantes :

- **Jours calendaires** (du lundi au dimanche) moyens ou réels
- **Jours ouvrables** (du lundi au samedi) moyens ou réels
- **Jours ouvrés** (du lundi au vendredi) moyens ou réels
- **Heures moyennes** ou réelles

La Cour de cassation rappelle que « la retenue du salaire doit correspondre au temps exact de la cessation de travail » (Cour de cassation Soc. du 26 janvier 2011, pourvoi n°08-45204).

Les jours calendaires moyens

Le montant de l'absence =

Salaire mensuel X Nombre de jours calendaires d'absence / 30

Les jours calendaires réels

Le montant de l'absence =

**Salaire mensuel / Nombre de jours calendaires réels du mois (28, 29, 30 ou 31)
X Nombre de jours calendaires d'absence**

On utilise cette méthode pour le calcul de l'absence suite à un arrêt maladie, un accident du travail, une maternité par exemple.



Les jours ouvrables moyens

Le montant de l'absence =

Salaire mensuel X Nombre de jours ouvrables d'absence
/ 26 (6 jours X 52 semaines / 12 mois)

On utilise cette méthode pour le calcul de l'absence des congés payés en jours ouvrables.

Les jours ouvrables réels

Le montant de l'absence =

Salaire mensuel / Nombre de jours ouvrables réels du mois (24, 25, 26 ou 27)
X Nombre de jours ouvrables d'absence

Les jours ouvrés moyens

Le montant de l'absence =

Salaire mensuel X Nombre de jours ouvrés d'absence
/ 21.67 (5 jours X 52 semaines / 12 mois)

On utilise cette méthode pour le calcul de l'absence des congés payés en jours ouvrés, les RTT, les jours fériés.

Les jours ouvrés réels

Le montant de l'absence =

Salaire mensuel / Nombre de jours ouvrés réels du mois (20, 21, 22 ou 23)
X Nombre de jours ouvrés d'absence



Les heures moyennes

Le montant de l'absence =

Salaire mensuel X Nombre d'heures d'absence / 151.67

On utilise cette méthode lors du calcul des **absences en heures payées** telles que pour la visite médicale ou les heures de délégation par exemple.

Les heures réelles

Le montant de l'absence =

**Salaire mensuel / Nombre d'heures réelles du mois (140, 147, 154 ou 161)
X Nombre d'heures réelles d'absence**

Il est important de savoir que la chambre sociale de la Cour de cassation a indiqué que la méthode **la plus appropriée** est la **méthode des heures réelles**.

Elle indique que «*la retenue par heure d'absence d'un salarié payé au mois doit être en principe égale au quotient du salaire mensuel par le nombre d'heures de travail dans l'entreprise pour le mois considéré* » (Cour de cassation, chambre sociale, 11 février 1982, n° 80-40.359).

Maintenant, vous savez comment calculer l'absence d'un salarié grâce aux méthodes vues précédemment et ainsi éviter les erreurs fréquentes en matière d'absence.